

Outre....tombe

La forte augmentation de la population française provoque un trop-plein dans les cimetières, que la progression de la crémation ne suffit pas à compenser.

Pour être enterré au Père-Lachaise, il faut avoir beaucoup de succès. Car, à moins d'y disposer d'un caveau de famille, les chances d'avoir pour dernière demeure le célèbre cimetière de l'Est parisien sont minimes.

En effet les 69 000 tombes sont occupées depuis longtemps, et c'est pareil pour les 40 000 cases du columbarium.

Il faut aussi y prévoir par ailleurs un bon budget : si, parfois, une place nouvelle se libère, les prix atteignent 15 800 euros pour avoir une concession perpétuelle.

L'emplacement post mortem suit aussi la loi de l'offre et de la demande .

Pourtant, c'est la loi, le maire doit disposer dans sa ville d'un emplacement pour votre cercueil ou votre urne funéraire, pour peu que vous remplissiez l'une des trois conditions suivantes : y résider, y mourir,

ou, pour les Français vivant à l'étranger, y être inscrit sur les listes électorales.

Mais ça ne suffit pas. Sachant qu'au Père-Lachaise 97 % des emplacements sont occupés par des concessions perpétuelles, seuls 171 terrains ont pu être affectés à des nouvelles tombes en 2017. Et ne pensez pas vous replier sur Montparnasse ou Montmartre, la situation y est à peu près la même.

À Paris, il n'existe pas de liste d'attente. Une place libérée le jour d'un décès est attribuée au défunt.

60% des Français envisagent la crémation

Depuis quelques années, des mairies ne signent plus de concessions perpétuelles ou de réservations de places anticipées.

Car la surpopulation funéraire est nationale. Dans une petite ville comme Noyon (Oise) la mairie a les mêmes difficultés avec son cimetière. Elle n'a que de 37 emplacements pour une centaine d'inhumations qui y ont lieu par an.

Autre solution : investir dans les crématorium. C'est le choix que font certaines mairies, et des Français de plus en plus nombreux. Alors qu'ils étaient seulement 1% à l'accepter dans les années 1980, 60% des Français déclaraient en octobre 2018 qu'ils opteraient pour la crémation à leur mort.



source : Ipsos